



Problème de location étudiante

Par **ducacolac**, le **12/09/2010** à **14:32**

Bonjour,

Il s'agit d'un problème résultant d'un accord de location.

Je suis étudiante et j'ai recherché un appartement à louer pour la rentrée, dès octobre 2010. J'ai trouvé un appartement cet été et j'ai versé un loyer d'avance (celui d'octobre donc) au propriétaire s'élevant à 450 euros. Mi aout je le recontacte et l'informe que je ne pourrais pas louer son appartement. Ce dernier a alors encaissé mon chèque de 450 euros et ceci sans même me donner de justificatif de paiement (quittance de loyer).

Lorsque je l'appelle il ne me répond pas.

Que puis je faire pour récupérer un justificatif ou, au mieux, récupérer mon argent ??
si aucun recours n'est possible puis je le dénoncer aux impôts ? (parce qu'en fait il a encaissé mon argent sans le déclarer)

en vous remerciant.

J. Claire

Par **jeetendra**, le **12/09/2010** à **14:55**

[fluo]ADIL DE LA GIRONDE[/fluo]

Bordeaux

105 avenue Emile Counord

33300 Bordeaux
Tél : 05.57.10.09.10
Email : adil33@wanadoo.fr

Bonjour, en effet ce n'est pas normal comme pratique, prenez contact avec l'Association ADIL à Bordeaux, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires et pourront vous aider, courage et bon dimanche à vous.

Par **mimi493**, le **12/09/2010** à **19:46**

Aviez-vous signé un bail ou non ?

Par **ducacolac**, le **12/09/2010** à **20:58**

Bonsoir,

Non, je n'avais pas signé de bail

Par **mimi493**, le **13/09/2010** à **14:56**

S'il n'y a pas de bail, il ne peut y avoir quittance de loyer, la remise d'argent était illégale. LRAR exigeant le retour de l'argent sous peine de saisir le tribunal de proximité